



# LES ECHOS



ZOOM SUR EN PAGE 2



⊙ La restauration scolaire

## EDITO

Les maires sont inquiets et en colère. Ils gèrent le 1er niveau démocratique de l'Etat français et sont les premiers impactés par la politique d'austérité décrétée par l'Etat, quel que soit le bord politique.

Inquiets par rapport à la surenchère dont les politiques en campagne se font les chantres en réouvrant la chasse aux fonctionnaires.

Cette catégorie d'employés indispensable à la vie communale considérée comme variable d'ajustement et dont les efforts sont gérés au plus juste, ne mérite pas un tel mépris.

Oui votre cadre de vie, une grande partie des services qui font que notre quotidien est supportable, nous le devons à des fonctionnaires.

Transférer la mission de quelques 500 000 d'entre eux au privé, ferait de la France un beau pays où il ferait bon vivre... à condition d'être jeune, riche et en bonne santé !!!

Pierre GOUBET,  
Maire de Saint-Maurice-de-Beynost



## VIE MUNICIPALE PAGES 3 A 4

- ⊙ Retrouver sur le conseil municipal du 27 octobre 2016
- ⊙ Commémoration du 11 novembre
- ⊙ Les feux de déchets
- ⊙ La divagation des chiens
- ⊙ La mise en accessibilité des arrêts de bus
- ⊙ Panne de chauffage aux Folliets
- ⊙ Resencement de la population
- ⊙ Inscription sur les listes électorales
- ⊙ Le passage du Père Noël
- ⊙ Nécrologie

## VIE ASSOCIATIVE PAGES 5 A 7

- ⊙ ARTEMIS
- ⊙ Le Club Amitié Loisirs
- ⊙ Le Sou des écoles
- ⊙ Miribel Côtière Athlétisme
- ⊙ Saint-Maurice tennis
- ⊙ La Roseaie

## VIE PRATIQUE PAGES 7 A 8

- ⊙ Flash urgent
- ⊙ C.L.I.C. Dombes Saône Côtière
- ⊙ ED'Services
- ⊙ Bar à Vin
- ⊙ La Déclaration de ruches 2016
- ⊙ Plan grand froid
- ⊙ ADMR
- ⊙ Permanences des élus

## LA RESTAURATION SCOLAIRE, UN SERVICE MUNICIPAL ESSENTIEL POUR DE NOMBREUSES FAMILLES DE NOTRE COMMUNE

Entretien avec M. Jean-Noël Valot directeur du service « Direction Enfance Jeunesse, Affaires Sociales A L (DEJASAL) » et M. Benoit Brodiez responsable du service enfance.



**Jean-Noël Valot, vous êtes le responsable de cette direction DEJASAL, dans lequel se trouve entre autres le service restauration scolaire, pouvez-vous nous en décrire le fonctionnement ?**

C'est un service important qui fonctionne tout au long de l'année, puisqu'en période de vacances scolaires, il fonctionne pour l'Accueil des enfants du Centre de Loisirs. Actuellement nous avons une délégation de service public jusqu'en 2017, entre la ville et la société ELIOR qui fabrique annuellement environ 47.000 repas. En période scolaire, ce sont près de 280 repas qui sont servis quotidiennement dans les restaurants communaux, tous services confondus. La ville subventionne les repas servis dans les restaurants scolaires, cette subvention s'est élevée pour l'année scolaire 2014/2015 à 112.800 € au titre du service scolaire, à cela il faut ajouter 116.500 € de facturation directe à la commune.

Pour ce qui est du suivi rapproché, cette tâche est assurée par Benoit Brodiez.

**Benoit Brodiez, vous êtes un peu le chef d'orchestre de cet ensemble bien rodé. Pourriez-vous nous préciser davantage le fonctionnement ? Où sont accueillis les enfants ?**

Chaque midi, les enfants inscrits sur le temps méridien sont accueillis sur deux sites :

- Au restaurant scolaire Françoise Dolto pour les enfants inscrits à l'école maternelle
- Au restaurant scolaire du parc de la Sathonette pour les enfants inscrits à l'école élémentaire.

**Comment se déroule le temps méridien ?**



Les enfants de l'école maternelle sont accueillis de 12h15 à 14h00 au restaurant scolaire F Dolto. Ils sont accompagnés de leur animateur qui est présent à table avec sa classe de référence. Le repas est

servi à table, puis suivi d'un temps de sieste pour les plus jeunes et d'un temps de jeux extérieurs pour les autres.

Les enfants de l'école élémentaire sont accueillis de 12h00 à 14h05 au restaurant scolaire du parc de la Sathonette. Sur le trajet ils sont accompagnés des animateurs, chacun accompagnant

la classe dont il est référent. A l'arrivée au parc les enfants vont déjeuner de manière échelonnée par classe, dans la salle de restaurant aménagée en self. Chaque enfant circule librement lorsqu'il va récupérer les différents plats. Le temps du repas est précédé puis suivi d'activités diversifiées (jeux sportifs, ateliers manuels, ...), ce qui permet aux enfants, encadrés par les animateurs, de se dépenser, de jouer et de découvrir de nouvelles activités.

Ce sont en moyenne 85 enfants de l'école maternelle et 170 enfants de l'école élémentaire qui bénéficient de cette prestation. L'encadrement se compose de 8 animateurs pour le site F Dolto (maternelle), et de 11 animateurs pour le site de la Sathonette (école élémentaire).

**Comment s'organise la préparation de tous ces repas ?**

Le village Petite Enfance Françoise Dolto est équipé d'une cuisine qui permet la préparation des repas sur place par le gérant mis à disposition par la société ELIOR.

Pour le restaurant scolaire de la Sathonette, les repas sont livrés en « liaison froide » depuis la cuisine centrale.

**Messieurs, merci pour toutes ces précisions qui permettront aux parents des petits Mauriciens de mieux imaginer ce que font leurs enfants pendant le temps méridien, de les savoir bien encadrés pendant qu'ils sont à leurs activités journalières, et de connaître davantage le fonctionnement de nos structures d'accueil des enfants. L'équipe des Echos et les élus vous remercient ainsi que tous les intervenants qui journalièrement prennent en charge le fonctionnement de ces structures et veillent sur la sécurité des enfants.**



## RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2016

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne M. Daniel MONCHANIN comme secrétaire de séance.

### 2. Approbation procès-verbal du 29 septembre 2016

Approbation du procès verbal de la séance du 29 septembre 2016.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

### 3. Décisions prises par le Maire par délégation

M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal.

La délibération n'est pas soumise au vote.

### 4. AFFAIRES GENERALES

#### 4.1 Service de la restauration collective - Constitution d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS en vue de la passation d'une concession - Autorisation donnée au maire de signer la convention

Le service public de la restauration collective pour les usagers scolaires, péri-scolaires, de la crèche et le portage de repas est confié à un fermier, la société ELIOR, dans le cadre d'un contrat de délégation dont l'échéance est fixée au 31 août 2017. Le portage de repas, assuré par le CCAS, est actuellement intégré au contrat. Afin de réaliser des économies d'échelle sur cette prestation, le conseil municipal décide de constituer un nouveau groupement de commandes entre la ville de Saint-Maurice-de-Beynost et son CCAS. Ce groupement de commandes permettra également au CCAS de bénéficier de l'expertise de la ville de Saint-Maurice-de-Beynost dans la procédure de concession.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 4.2 Schéma départemental de coopération intercommunale - Projet de gouvernance du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) et désignation des représentants

Le conseil municipal valide le projet de gouvernance discuté au sein des instances du SYMALIM et du SIACJ afin que le Préfet prenne un arrêté, au plus tard le 15/12/2016, fixant la gouvernance du futur syndicat.

Le Bureau exécutif du SYMALIM est composé de 12 membres :

- Le Président du Syndicat
- de deux à sept Vice-présidents qui seront chargés d'animer les commissions thématiques
- de neuf à quatre membres Secrétaires complétant le Bureau.

Ces postes sont obligatoirement affectés :

- trois à la Métropole de Lyon, un au Département de l'Ain, un au Département du Rhône, un à la ville de Lyon, un à la ville de Villeurbanne, cinq aux communes riveraines de l'île Miribel Jonage, dont deux pour les communes du département de l'Ain et trois pour les communes de la Métropole de Lyon ou du Département du Rhône.

Le conseil municipal désigne M. Pierre GOUBET en qualité de délégué titulaire et M. Yvan HERZIG en qualité de délégué suppléant, pour représenter la commune au sein des instances du SYMALIM.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 5. FINANCES-COMMANDE PUBLIQUE

#### Décision modificative n° 2 - Budget principal 2016

Certains crédits inscrits au Budget Primitif 2016 doivent faire l'objet de réajustements.

La délibération est votée à l'unanimité

### 6. RESSOURCES HUMAINES

#### 6.1. Désignation d'un coordonateur de l'enquête de recensement de la population de 2017

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017, le conseil municipal désigne Elise MICOUD comme coordonateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, elle bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire sous forme d'IHTS et recevra 20€ brut pour chaque séance de formation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 6.2. Recrutement d'agents recenseurs pour l'enquête de recensement de la population de 2017

Il est nécessaire de créer des emplois d'agents recenseurs. Le nombre d'agents recenseurs correspond au nombre de districts définis par l'INSEE au regard du territoire de la collectivité. Le conseil municipal décide de recruter 8 agents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 7. TRAVAUX

#### 7.1. Travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Les Hirondelles » sur la RD 1084 - Convention entre le département de l'Ain et la commune.

Lors de sa séance du 29 septembre dernier, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur un projet de convention tripartite entre le Département de l'Ain, la Commune de Saint-Maurice-de-Beynost et la Communauté de communes de Miribel et du Plateau pour les travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Les Hirondelles ». Entre temps, la communauté de communes a fait connaître au département sa décision de ne plus participer à cette convention. Cet arrêt ne sera plus desservi dans le cadre du nouveau réseau de bus COLIBRI. L'aménagement de cet arrêt sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale, avec un financement du Département. Le Département propose de valider le projet de convention bipartite qui fixe les engagements des deux collectivités concernées, le Département de l'Ain et la Commune de Saint-Maurice-de-Beynost.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 7.2 Convention pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télérelève des compteurs communicants pour la distribution de gaz naturel

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs, relayées par les autorités concédantes et les associations, s'expriment en faveur :

- d'une plus grande fiabilité du comptage,
- d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations,
- de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

Ce projet de GrDF répond à un double objectif :

- l'amélioration du service rendu aux consommateurs,
- la modernisation du réseau de gaz.

La commune de SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST fait partie des 9 500 communes en France qui vont être équipées de cette nouvelle technologie innovante.

La délibération est adoptée à l'unanimité

### 8 URBANISME

#### Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

La Commune de Saint-Maurice-de-Beynost a lancé une modification n° 1 de son Plan Local d'Urbanisme afin :

- d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU « Les Ranches »,
- de faire évoluer légèrement le règlement de la zone Ux pour permettre une meilleure optimisation foncière dans les zones d'activités,
- de supprimer l'Emplacement Réserve n° 10 pour liaison piétonne dans le secteur du Mas des Andrés.

Les avis suivants ont été rendus :

- Avis favorable de la Direction Départementale des Territoires de l'Ain
- Avis favorable du syndicat mixte en charge du SCOT du BUCOPA
- Avis favorable de la chambre d'agriculture
- Avis réputés favorables de l'ensemble des autres personnes publiques associées et consultées (absence de réponse)

Le conseil municipal approuve le dossier de modification n° 1 du PLU.

M. J-F. PERNOT ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 9 Questions des conseillers et informations diverses

1/ M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une pétition circule en faveur de la construction du cinéma à Saint-Maurice-de-Beynost. Il se réjouit de cette démarche, l'avis des habitants de la commune n'ayant pas été pris en compte par la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique. Les arguments avancés par les signataires s'avèrent très intéressants. Une deuxième pétition semble circuler au sein des entreprises du territoire.

2/ M. Le Maire informe le conseil municipal que trois offres ont été reçues en mairie concernant l'aménagement du tènement de l'ancienne école de musique. Ces projets sont actuellement à l'étude auprès du cabinet D2P qui accompagne la commune sur ce projet. Tous respectent le cahier des charges, la différence des projets réside essentiellement sur l'aspect esthétique.

Le compte-rendu complet du conseil municipal est disponible sur le site internet de la commune, onglet : Vie municipale / Le conseil municipal / comptes-rendus. Vous pouvez également vous le procurer sur simple demande en Mairie.

## COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

11 novembre 2016, cette année encore, la mobilisation est unanime pour rendre hommage à nos aînés et rappeler leur fierté à l'égard de l'histoire de notre pays. L'assistance était nombreuse autour du Monument aux Morts, malgré le temps maussade, pour que vive la mémoire et que les générations n'oublient pas. A Saint Maurice, les enfants de l'école et les scouts ont déposé les gerbes devant le monument aux morts. Il est important de sensibiliser les jeunes d'aujourd'hui aux sacrifices faits par les générations précédentes pour que vivent la Liberté et la Paix. Puis deux Jeunes Sapeurs

Pompiers faisaient part du message des Anciens Combattants, ceux d'aujourd'hui qui ont connu les horreurs de guerres plus près de nous, le dernier poilu étant disparu en 2008. Avant de lire le discours du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, Monsieur le Maire, nous a rappelé que la Paix est toujours très fragile. Tous les jours des signes inquiétants nous font penser qu'il y a encore beaucoup de va-t-en-guerre de par le monde. La Paix n'est pas obtenue par défaut, il faut s'y employer tous les jours. Aujourd'hui la guerre est différente, mais les risques sont importants (de nombreux événements récents sont là pour nous le rappeler).

## FEUX DE DECHETS

De trop nombreux contrevenants procèdent au brûlage de déchets malgré l'interdiction départementale. Les feux peuvent être déclencheurs de nuisances olfactives et visuelles, de risques d'incendies en cas de forte chaleur et perturbent notre environnement. Le Règlement Sanitaire Départemental de l'Ain repris par un arrêté préfectoral du 6 octobre 2005, interdit ce genre de pratique. Dans un intérêt commun, il est important de respecter cette réglementation sous peine de sanctions contraventionnelles.

Comme chaque année, vos commerçants et la municipalité vous convient à un moment festif

**le 8 Décembre à partir de 19 heures**  
devant les commerces

à l'angle de la rue des écoles et de la route départementale 1084  
Les commerçants vous feront connaître leurs spécialités  
la municipalité vous offrira le vin chaud.  
Nous vous attendons nombreux.

3/ Le conseil d'administration de l'Institution J. GUILLON, qui gère l'EHPAD les Mimosas, s'est réuni le 26 octobre dernier. Le lieu d'implantation du nouvel EHPAD n'a pas encore été choisi. M. Le Maire rappelle que l'institution attend l'accord de l'ARS pour engager le projet.

4/ M. Le Maire informe le conseil municipal que la SEMCODA a livré les logements rue V. Hugo et qu'elle a un projet sur le tènement de la Sécurité Sociale qui va bientôt déménager. DIA racheté par CARREFOUR, deviendrait l'enseigne «Carrefour Contact», et serait intégré, avec une superficie inférieure à celle du local actuel, au nouveau projet. Carrefour n'est pas propriétaire du bâtiment DIA et souhaite rester sur le secteur. Une réflexion est en cours sur le devenir de ce tènement.

La séance est levée à 22h35.

Le Message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants nous rappelait que le 11 novembre 1918, l'Armistice mettait fin à 4 ans de combats et au long cortège des morts, des blessés et des mutilés. Il rappelait aussi le devoir de mémoire pour tous les combattants de toutes les guerres. Les nouvelles générations prennent le relais pour se souvenir. Autour des Anciens Combattants, se trouvaient les jeunes musiciens de l'Académie de Musique, les jeunes sapeurs pompiers, les Sapeurs Pompiers, des enfants, des enseignants, des élus, des représentants d'associations. La cérémonie se clôturait sur l'air de Imagine chanté en français, cette chanson de paix où l'on imagine les peuples tous unis, et toutes les causes de guerres abolies. Puis les musiciens de l'Académie de Musique nous jouaient un dernier morceau, retenant encore un temps l'assistance, puis prenaient congé sous les applaudissements. La cérémonie se terminait au restaurant scolaire de la Sathonette autour du verre de l'amitié.



## LA DIVAGATION DES CHIENS

Article 1243 du Code Civil : « Le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert, est responsable pendant qu'il est à son usage, du dommage que l'animal a causé ; soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

La lecture de cet article dégage deux affirmations qui peuvent être soit dissociées, soit liées :

- Responsabilité civile, dédommagement du tiers en guise de réparation ;
- Responsabilité pénale, toute divagation est punissable conformément au Code Pénal.

Tout un chacun doit veiller à prendre toutes les dispositions qui garantiront sa protection, celle des autres et celle de son animal.

Textes de références :

- Code Rural (L211-22 et L211-23)
- Code Général des Collectivités Territoriales (L2212-1 et L2212-2)
- Code Pénal (R610-5 et R622-2)

## MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS DE BUS SUR LA RD 1084

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a permis d'importants progrès et fait naître de grands espoirs pour nos concitoyens handicapés. Elle impose que la chaîne du déplacement soit rendue accessible aux personnes handicapées ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite, pour qui la situation de handicap peut survenir temporairement du fait d'un environnement non adapté aux circonstances. Son article 45 impose que, dans un délai de dix ans, les transports et le cadre bâti devront être accessibles à tous. De plus, les Autorités Organisatrices de Transport (AOT) ont dû élaborer un schéma directeur d'accessibilité de leurs services avant le 13 Février 2008. C'est dans ce cadre que le Département entreprend des travaux de mise aux normes des arrêts de bus de la ligne 171. Sur la commune, c'est celui des Hirondelles » qui est concerné dans un premier temps, puis suivront les deux autres dans le courant de l'année 2017. Ces aménagements répondent à des critères très précis.

## COLIS OU REPAS DE FIN D'ANNÉE pour plus de 65 ans

Les colis de Noël seront disponibles en mairie le lundi 19 décembre 2016 (De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00) et le mardi 20 décembre 2016 (De 9h00 à 11h30). Certains colis seront portés à domicile entre le 19 et le 23 décembre 2016. Pour ceux qui n'ont pas fait le choix du colis, il est encore possible de s'inscrire au repas offert par la municipalité qui aura lieu le 21 janvier 2017 à 12h00 à la salle des fêtes. Les personnes qui désirent accompagner leur conjoint ou un ami, devront s'inscrire au plus tôt et régler le prix de 35,00€, la première semaine de janvier. Les inscriptions seront closes le 6 janvier 2017. Renseignements et réservations auprès du CCAS.

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous êtes nouvellement arrivé sur Saint Maurice de Beynost : n'oubliez pas de demander votre inscription avant le 31 décembre 2016 en vous présentant à la mairie, service élections, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent. Vous êtes inscrit à Saint Maurice de Beynost, mais vous avez changé d'adresse à l'intérieur de la commune depuis votre inscription, pensez à donner votre nouvelle adresse au service élections afin d'éviter tout risque de radiation. Vous étiez inscrit sur une liste consulaire et vous êtes revenu à Saint Maurice de Beynost : n'oubliez pas de demander votre radiation de la liste consulaire.

## NECROLOGIE

Joseph Négrini nous a quitté. Une nombreuse assistance entourait sa famille pour un dernier adieu. Arrivé d'Italie à l'âge de 4 ans, il avait appris le métier de maçon. Très adroit, rigoureux et très minutieux dans son travail, il avait gravi les échelons jusqu'à devenir chef d'équipe. Entré aux services techniques de la municipalité en 1981, pendant une vingtaine d'années il a été au service des habitants, prenant soin des bâtiments et des monuments municipaux, s'assurant du bon fonctionnement des réseaux et des voies. Apprécié de ses collègues et des élus, il était toujours de bon conseil. Serviable, sociable et tolérant, toujours très avenant il aimait rendre service et échanger avec des connaissances rencontrées au hasard d'une promenade. Au nom de la municipalité, Monsieur le Maire lui remettait à titre posthume la médaille d'honneur de la commune. A son épouse, ses enfants et petits enfants, et toute sa famille, Monsieur le Maire et toute la municipalité présentent leurs plus sincères condoléances.

Dorénavant, le bus s'arrêtera sur la voie de circulation, un marquage au sol jaune sur une longueur de 15m délimitera son emplacement. Un quai bus d'une hauteur de 21 cm et d'une largeur minimum de 2,90 m sera créé pour permettre le développement de l'élevateur et la manœuvre des fauteuils roulants. Son accès sera possible aux personnes à mobilité réduite par une rampe de pente inférieure à 5 %, raccordée au trottoir existant. Un guidage en résine de 10 cm, situé à 40 cm du bord du quai, ainsi qu'une surface de 90 cm, également en résine, centrée sur la porte avant du véhicule permettront aux personnes malvoyantes de se repérer. Ces travaux sont financés en intégralité par le Conseil Départemental. Resteront à la charge de la commune le déplacement et la remise aux normes des feux piétons et de l'éclairage.



## PANNE DE CHAUFFAGE AUX FOLLIETS DURANT LE WEEK-END DU 11 NOVEMBRE

La non intervention des techniciens durant ce week-end est due à une mauvaise interprétation du contrat d'entretien par la société chargée de la maintenance par SEMCODA. Le contrat stipule bien une intervention 7 jours/7. D'autre part, contrairement à ce qu'ont pu croire certains habitants, il faut savoir qu'il n'y a pas de possibilité d'intervention des techniciens municipaux sur ces matériels qui sont la propriété du bailleur. Seuls les techniciens de la société qui détient le contrat de maintenance avec le bailleur sont habilités à intervenir.

## RESENCEMENT DE LA POPULATION

Les communes de moins de 10.000 habitants sont recensées tous les 5 ans. C'est en janvier-février 2017 que se réalisera le recensement sur notre commune. Cette opération est très importante, puisque dépendent directement du nombre d'habitants : la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat (DGF), le mode de scrutin, le nombre de conseillers municipaux, les autorisations d'ouvertures de pharmacies, de bureaux de tabac, et beaucoup d'autres choses encore. La commune a en charge cette organisation, et elle la prépare dès aujourd'hui. 8 agents recenseurs ont été recrutés, ils se présenteront à votre domicile en 2017.

## PERE NOEL



Le Père Noël visitera tous les enfants sages de la commune

LE DIMANCHE 18 DÉCEMBRE

Les lieux de passage ....

Les Andrés  
Les Folliets  
Devant les commerces  
Les Cités  
Les Bratteaux  
La Résidence  
LILO

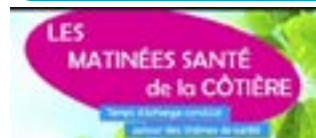
## ARTEMIS

## CAFÉ THÉÂTRE

Karim DUVAL dans son spectacle «Melting pot» le VENDREDI 13 JANVIER à 20h30. Les cinq continents se découvrent un dénominateur commun : « LE RIRE ». Un cocktail franco-sino-marocain détonnant, hilarant et poétique à déguster sans modération à Artémis avec le second spectacle de la saison café théâtre Zappe ta télé. Dans son one man show explosif « Melting pot », Karim Duval s'amuse avec malice de son métissage... et du vôtre ! Après avoir passé la première moitié de sa vie à Fès, le bac en poche, il monte à Paris pour faire math sup / math spé puis l'École Centrale, avant de devenir ingénieur à Sofia Antipolis, jusqu'à quitter cette vie bien rangée pour la scène. L'écriture est fine, élégante, maîtrisée. La vision est décalée, à la fois grave et légère. C'est fin et subtil, mais



## MATINÉE SANTE : BIEN-ÊTRE POUR LES FÊTES



Venez découvrir : les bienfaits du chocolat, des boissons chaudes, de la relaxation, de l'information sur la santé et vos droits, mais également les bilans de santé...

Nous vous attendons avec un accueil convivial et chaleureux à Artémis le mercredi 7 décembre de 9h30 à 11h.

## CLUB AMITIÉ LOISIRS

Lundi 7 novembre : La randonnée au Bois de la Côte Michon se déroulait sous un soleil radieux. Partis vers 9 heures 15 par le chemin des Montelières, les marcheurs se dirigeaient vers Margnolias pour la traversée du plateau jusqu'à La Côte Michon où avait lieu la pause casse croûte. Le retour par Pierre Blanche puis Les Côtes et rue du Plantier s'effectuait vers 14 heures 30 après avoir effectué 16 km.



Jeudi 17 novembre : le repas beaujolais au club rassemblait une quarantaine de participants. Après le kir à l'apéritif, chacun se mettait à table, se régaland du saucisson beaujolais de Germaine et des desserts d'Annie. Bien sûr le beaujolais nouveau était de la partie, et c'est dans une ambiance amicale que l'après-midi continuait autour des cartes et des jeux.

Dimanche 27 novembre : la vente annuelle à la salle des fêtes a connu le succès habituel. Comme chaque année, chacun a pu trouver la petite chose qu'il recherchait. C'est toujours le lieu idéal des rencontres imprévues.

Samedi 3 décembre : le club a participé au Téléthon.

Lundi 5 décembre : randonnée mensuelle à Chaleins, intitulée « Le circuit des châteaux », distance 12 km.

Dans les prochaines semaines le club propose :

Mardi 13 décembre : goûter de Noël.

Mercredi 21 décembre : repas de Noël.

Mardi 10 janvier : galette des rois.



## VACANCES JEUNESSE

C'est la fin de l'année, mais on ne va pas rester à se tourner les pouces !!! L'accueil de loisirs est ouvert pour les vacances de fin d'année du 19 au 23 décembre. Des journées bien remplies pour les jeunes entre 11 et 17 ans sont au programme. Sur le thème de la convivialité et de la saison d'hiver, notre objectif est de bien en profiter ! Venez vous renseigner, inscrire votre enfant au centre socioculturel ARTEMIS. A très vite !

## DE LA MAGIE ...

Vendredi 9 décembre à 20h30 Le magicien Rino Baldi (vu à la Tv) viendra enchanter la salle de spectacle d'Artémis. Laissez-vous émerveiller en famille par les tours et les détours. Surprise garantie. Les réservations se font à l'accueil d'Artémis ou au 04 78 55 13 90 ou sur accueil@artemis-smb.fr



## LE SOU DES ECOLES

La distribution des sapins et des chocolats de Noël aura lieu le 10 Décembre 2016 de 9H à 12H30 sur le marché hebdomadaire



## MIRIBEL COTIERE ATHLETISME

Samedi 17 décembre, le Miribel côtier Athlétisme organise le traditionnel **cross des papillotes** dans le parc de la Sathonette. Ce cross qui compte pour le challenge n'empêche pas les non licenciés F.F.A d'y participer. La course N° 5 est ouverte à tous ceux qui veulent participer. Quant aux courses adultes, un certificat médical valide (- de 3 mois) sera demandé à chaque participant. Papillotes et bonne ambiance seront au rendez-vous.

## SAINT MAURICE TENNIS



Vendredi 18 novembre Saint Maurice Tennis a fêté dignement le beaujolais nouveau avec en accompagnement le saucisson chaud cuit au gène, et diverses lyonnaises et pour finir sur une note sucrée : la galette de Péruges !!! Soirée conviviale et appréciée !!!



## LA ROSERAIE

Comme chaque année, l'association la Roseraie organise les réveillons de Noël et du Jour de l'An. Venez réveiller avec nous.



## VIE PRATIQUE

**Flash URGENT !!!**  
Conformément aux instructions préfectorales sur la prévention du virus H5N8, il est recommandé à tous les éleveurs de volailles à statut non commercial, de se faire connaître auprès du service de la police municipale au 04-78-55-83-64.

## CLIC. DOMBES SAONE COTIERE



Maman ne peut plus rester seule à la maison ; mais sa retraite est insuffisante pour payer la maison de retraite... Papa souhaite une douche à l'italienne au lieu de la baignoire... Comment la financer ? -On m'a parlé de tutelle... c'est quoi au juste ? J'ai un dossier APA, je ne sais pas comment le compléter. Quelques exemples qui peuvent trouver une réponse, en venant rencontrer Lydia TOSELLO, la Coordinatrice du CLIC Dombes-Saône Côtier. Le CLIC DOMBES-SAONE COTIERE est un dispositif public, gratuit, de proximité, dont l'objectif est la prise en compte de tous les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées de 60 ans et plus. Vous voulez des informations sur la retraite, le logement, la santé, les aides techniques, financières, la succession..., vous avez besoin d'être conseillé pour la rédaction d'un courrier, d'être aidé pour remplir un dossier... N'hésitez pas, contactez le CLIC Dombes-Saône Côtier au 04 74 98 39 29 / 06 84 53 20 37

La Coordinatrice vous apportera les informations et conseils nécessaires :

- A la permanence de Miribel tous les mardis de 9h à 12h (Point accueil solidarité 1820 Grande Rue)

- A la permanence de Montluel tous les mardis de 14h à 17h (Point accueil solidarité 85 Avenue Pierre Cormorèche)

- A votre domicile si vous ne pouvez pas vous déplacer, si vous êtes seule.

## NOUVEAU !

Ouverture d'un espace Bar à Vin à l'Auberge rouge, à partir du 1er décembre



## UN NOUVEL ARTISAN

Monsieur Eddy CLAMY, nouvel artisan plombier installé sur notre commune sous le nom ED'Service vous informe qu'il se tient votre disposition pour tous travaux de plomberie et sanitaire au 06.79.34.25.51, email : edservices01@orange.fr



## LA DECLARATION DE RUCHES 2016

Tout apiculteur, professionnel ou de loisir, est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. La déclaration de ruches concourt à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la mobilisation d'aides européennes au bénéfice de la filière apicole française et l'établissement de statistiques apicoles. La déclaration de ruches 2016 est à réaliser en ligne sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI). Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour cette campagne 2016, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995\*04 à compléter, signer et à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAL. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables. Plus de renseignements sont disponibles sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

## AGENDA

Jeu. 8 dec 19h00	Municipalité Soirée conviviale devant les commerces
Vend. 9 dec 20h0	ARTEMIS Spectacle de magie
Sam. 10 dec	ARTEMIS Randonnée urbaine à Belley
Sam. 10 dec 18h00	Ain Sud Foot Match séniors 2 / Montchat
Sam. 10 dec Soirée	Vertical Côtère 20ème anniversaire de l'association
Dim. 11 dec 14h00-17h00	Melting Pot 01 Festival HIP-HOP
Mar. 13 dec Après-midi	Club Amitié Loisirs Goûter de Noël
Mar. 13 dec 14h00	PMC Concours
Mer. 14 dec 15h00	CCAS Colis de Noël à La Roseraie
Sam. 17 dec 13h00	Miribel Côtère Athlétisme Cross des papillottes
Sam. 17 dec 11h00	ARTEMIS Tapis Lecture «Un peu perdu»
Sam. 17 dec Après-midi	CE Toray Films Europe Arbre de Noël
Sam. 17 dec 8h00	OBSM Coupe de Noël
Dim. 18 dec 8h30-13h00	Municipalité Passage du Père-Noël
Lun. 19 dec	TORAY Arbre de Noël
Lun. 19 dec Journée	CCAS Colis de Noël à retirer en mairie

Mar. 20 dec Matin	CCAS Colis de Noël à retirer en mairie
Mer. 21 dec 15h00	CCAS Colis de Noël aux Mimosas
Mer. 21 dec 12h00	Club Amitié Loisirs Repas de Noël
Sam. 24 dec 11h00	ARTEMIS «Contes en attendant Noël»
Mar. 27 dec 9h30	OBSM Concours de la dinde
Sam. 31 dec 20h00	CLARA Réveillon de la Saint-Sylvestre
Ven. 6 jan 19h00	Municipalité Voeux du Maire
Ven. 13 jan 20h30	CT Dombes Assemblée générale
Ven. 13 jan 20h30	ARTEMIS Café théâtre «Melting Pot»
Sam. 14 jan 11H	ARTEMIS Contes
Sam. 14. jan	Foyer Saint-Maurice Repas annuel
Dim. 15 jan 14H00	PMC Concours
Dim. 15 jan 8H00	OBSM Challenge de la société

## ETAT CIVIL

## Naissances

15/10	Joy HUGONNARD-BRUYERE
17/10	Zélie CATUSSE SEGURANA
17/10	Eliott EDOUARD
25/10	Zina BOUABBANE
28/10	Gabriel MAGALHAES RUA
31/10	Laina FABRE
10/11	Stella MARAVELIAS
10/11	Nayeli JUGE GONZALEZ
14/11	Naïla HMIMOU
23/11	Tristan TEYSSONNEYRE

## Décès

29/10	Sylvestre VIEGAS
01/11	Maurice GOURMAND
07/11	René AUGORY
13/11	Abel BUISINE
20/11	Georges DALMAS
22/11	Marguerite MADEUX Vve MARTIN
24/11	Janine FORRAT Vve MAURICE
18/11	Roger ROUX
19/11	Joseph NEGRINI

## PERMANENCE

permanence des adjoints  
Sur rendez-vous :

10/12	Claude CHARTON Sport, associations, culture
17/12	Eveline GUILLET Urbanisme
24/12	Daniel MONCHANIN Enfance, affaires scolaires
31/12	Lydie PONS Affaires sociales
07/01	Muriel BRUGNOT Finances
14/01	Claude CHARTON Sport, associations, culture

## PLAN GRAND FROID

Un registre ouvert à la Mairie de Saint-Maurice-de-Beynost permet d'organiser un contact périodique avec les personnes recensées (personnes âgées ou handicapées ou isolées vivant à leur domicile) afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin, en cas de déclenchement du « plan d'alerte et d'urgence grand froid » par le Préfet. L'inscription sur ce registre est facultative. Elle se fait sur déclaration de la personne ou de son représentant légal, soit à l'accueil de la Mairie, soit au secrétariat du C.C.A.S au 04.78.55.14.08. L'inscription d'une personne à la demande d'un tiers (personne physique ou morale),

L'ADMR vous propose sa gamme de services à la personne

- Gamme AUTONOMIE**  
Aide et accompagnement des seniors et des personnes en situation de handicap, etc...
- Gamme DOMICILE**  
Ménage, repassage, petits travaux de bricolage et de jardinage pour tous avec l'AIDS
- Gamme FAMILLE**  
Garde d'enfants, soutien aux familles
- Transport accompagné**  
Véhicule adapté pour personne en fauteuil

ADMR LA COTIERE  
Place de la Mairie  
01700 BEYNOST  
Tél. : 04 72 88 48 22  
Fax : 04 72 88 42 12  
actotiere@fedo1.admr.org

ne sera acceptée que par écrit. Des conseils pour affronter le froid sont également à votre disposition :

- une liste de conseils (disponible en mairie).
- un site internet : [www.social-sante.gouv.fr](http://www.social-sante.gouv.fr) (onglet « Santé et environnement » puis risques climatiques)
- Grand froid/Risques sanitaires liés au froid - Grand froid/Information du public)

## HORAIRES D'OUVERTURES DE LA MAIRIE

Lundi, Jeudi

8h30 - 12h

14h - 18h30

Mardi, Mercredi, Vendredi

8h30 - 12h

INFORMATIONS  
DECHETERIE  
CCMPAdresse de la déchèterie :  
Z.I de la Tuillière à Miribel.Horaires du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre  
Du lundi au vendredi :  
9h-11h45 et 14h00-18h45.  
Samedi :  
9h00-18h45 sans interruption.

LES ECHOS DE SAINT MAURICE : Journal municipal de Saint-Maurice-de-Beynost

©Directeur de la publication : P. GOUBET

©Ont participé à la rédaction : Y. ROUX et la commission Information-Communication, l'équipe d'ARTEMIS, l'équipe du Club Amitié Loisirs, l'équipe du Sou des écoles, l'équipe de Miribel Côtère Athlétisme, l'équipe de Saint-Maurice Tennis, l'équipe de la Roseraie. ©Mise en page : S. JUBAN ©Edition : Mairie, avenue du Mas Rolland ©Distribution : équipe municipale de bénévoles